

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placements de Tunisie -SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 6 avril 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Fayçal DERBEL.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009**ACTIFS**

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
ACTIFS		<u>2009</u>	<u>2008</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles		56 500	56 500
Moins : amortissements		(31 439)	(20 139)
		<u>25 061</u>	<u>36 361</u>
Immobilisations financières	3	8 664 834	8 664 618
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>8 689 895</u>	<u>8 700 979</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>8 689 895</u>	<u>8 700 979</u>
<u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers		6 532 161	6 297 967
Moins : provisions		(68 570)	(79 454)
	4	<u>6 463 591</u>	<u>6 218 513</u>
Autres actifs courants	5	66 688	68 745
Liquidités et équivalents de liquidités	6	24 546	2 011
<u>Total des actifs courants</u>		<u>6 554 825</u>	<u>6 289 269</u>
<u>Total des actifs</u>		<u><u>15 244 720</u></u>	<u><u>14 990 248</u></u>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>2009</u>	<u>2008</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 640 220	2 640 220
Autres fonds propres		73 371	73 371
Résultats reportés		727 153	1 010 850
<u>Total capitaux propres</u>		<u>13 440 744</u>	<u>13 724 441</u>
<u>avant résultat de l'exercice</u>			
Résultat net de l'exercice		1 753 949	1 216 303
<u>Total capitaux propres</u>	7	<u>15 194 693</u>	<u>14 940 744</u>
<u>avant affectation</u>			
<u>Passifs courants</u>			
Autres passifs courants	8	50 027	49 504
<u>Total des passifs courants</u>		<u>50 027</u>	<u>49 504</u>

<u>Total des passifs</u>	<u>50 027</u>	<u>49 504</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>	<u>15 244 720</u>	<u>14 990 248</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2009

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2009</u>	<u>2008</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 297 902	1 168 591
Produits nets sur cessions de titres	10	680 950	171 598
Reprise sur provisions	4	15 410	47 205
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>1 994 262</u>	<u>1 387 394</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Autres charges d'exploitation	11	222 452	157 253
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	16 098	13 278
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>238 550</u>	<u>170 531</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>1 755 712</u>	<u>1 216 863</u>
Charges financières nettes		(2)	(13)
Autres gains ordinaires		24	843
Autres pertes ordinaires		-	(84)
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		<u>1 755 734</u>	<u>1 217 609</u>
Impôt sur les sociétés	13	(1 785)	(1 306)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		<u>1 753 949</u>	<u>1 216 303</u>
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>1 753 949</u>	<u>1 216 303</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2009

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2009</u>	<u>2008</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	3 329 880	3 658 506
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 297 902	1 168 591
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		<u>4 627 782</u>	<u>4 827 097</u>
Décaissements pour achats de titres	14	2 890 979	3 128 653
Distributions de dividendes	16	1 499 959	1 499 959
Jetons de présence		24 000	9 000
Autres décaissements		190 093	132 691
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>		<u>4 605 031</u>	<u>4 770 303</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		<u>22 751</u>	<u>56 794</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissement provenant des acquisitions des immobilisations financières	3	(216)	(89 232)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE(AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>		<u>(216)</u>	<u>(89 232)</u>
Variation de trésorerie		<u>22 535</u>	<u>(32 438)</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>2 011</u>	<u>34 449</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>24 546</u>	<u>2 011</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE
CLOSE LE 31 DECEMBRE 2009

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995, la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 décembre 2009, à D : 8.664.834, contre D : 8.664.618 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	330.602	20,029	6.621.747
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Air liquide	18.463	9,599	177.231
• ASTREE DA CP 27	40	2,5	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,665	169
<u>Total</u>			<u>8.664.834</u>

Les mouvements enregistrés sur ce poste s'analysent comme suit :

<u>Solde au 31 décembre 2008</u>	<u>8.664.618</u>
<u>Acquisitions</u>	
* Air Liquide DA	216
<u>Reclassement</u>	
* Air Liquide	345
* Air Liquide DA	(345)
<u>Solde au 31 décembre 2009</u>	<u>8.664.834</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D : 6.463.591, contre D : 6.218.513, en 2008. Il se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	26.900	36,451	980.540
• UBCI	18.000	29,801	536.425
• ATTIJARI BANK	1.000	22,430	22.430
• ATTIJARI BANK NS	125	15	1.875
• UIB	11.500	13,983	160.805
• Monoprix	16.100	32,367	521.101
• SITEX	3.682	22,451	82.664

• SICAV- CROISSANCE	2.749	255,431	702.180
• SICAV- RENDEMENT	15.250	103,071	1.571.833
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Esso Standard Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	18.000	11,130	200.347
• SFBT DA 2007 1/13	11	6,090	67
• SPDIT SICAF	20.000	5,653	113.063
• SEPT MOLKA HOTEL	1.500	100,000	150.000
• SIAM	54.300	5,164	280.405
• SHEK Palm Marina	2.000	123,191	246.382
• Ste Touristique Mouradi	3.854	121,414	467.930
• SATHOP	4.080	111,462	454.765

Total brut 6.532.161

• Provision pour dépréciation des titres (68.570)

Total net 6.463.591

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

Solde au 31/12/2008 6.218.513

Achats 2.886.944

♦ SICAV - Rendement	2.445.493
♦ SICAV - Croissance	12.479
♦ BIAT	30.893
♦ UBCI	61.375
♦ ATTIJARI BANK	22.430
♦ ATTIJARI BANK NS	1.875
♦ UIB	24.591
♦ SFBT	174.747
♦ SPDIT SICAF	113.063

Ventes (2.846.370)

♦ SICAV Rendement	1.621.141
♦ SICAV Croissance	302.044
♦ MONOPRIX	68.068
♦ Ste Touristique Mouradi	373.227
♦ SIAM	280.302
♦ SATHOP	151.588
♦ SEPT MOLKA HOTEL	50.000

Plus -value latente sur titres SICAV- Croissance 176.226

Plus -value latente sur titres SICAV- Rendement 17.392

Reprises sur provision 10.884

♦ Dotations	(4.526)
♦ Reprises	15.410

Solde au 31/12/2009 6.463.591

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au 31/12/08</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au 31/12/09</i>
• ATTIJARI BANK	-	918	-	918
• UIB	15.410	-	15.410	-
• SITEX	52.324	3.608	-	55.932
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
Total	79.454	4.526	15.410	68.570

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 66.688, contre D : 68.745 à l'issue de l'exercice 2008 et se détaille comme suit :

	2009	2008
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter (cf. note 14)	66.563	68.348
♦ Compte d'attente	272	272
♦ Charges constatées d'avance	125	125
<u>Total</u>	<u>66.960</u>	<u>68.745</u>
♦ Provision sur compte d'attente	(272)	-
<u>Total</u>	<u>66.688</u>	<u>68.745</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 31 Décembre 2009, un solde de D : 24.546, contre D : 2.011 en 2008. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2009	2008
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Réserves à régime spécial	(C)	73.371	73.371
• Autres réserves		1.300.220	1.300.220
• Résultats reportés		727.153	1.010.850
<u>Total</u>		<u>13.440.744</u>	<u>13.724.441</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	1.753.949	1.216.303
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>15.194.693</u>	<u>14.940.744</u>
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1,754	1,216

(A) Au 31 Décembre 2009, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) La réserve à régime spécial se compose des plus-values de cessions des actions réalisées par la société en exonération d'impôt et bloquées pendant une période de cinq ans à partir de la date de clôture du bilan de l'année au cours de laquelle la cession est réalisée.

(Article 48-VII quinquies (nouveau) du code de l'IRPP et de l'IS)

Le solde de ce compte correspond à l'affectation de 2005.

(D) Voir tableau de mouvement ci-joint :

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2007	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 398 486	1 112 364	15 224 441
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2008						1 112 364	(1 112 364)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007						(1 500 000)		(1 500 000)
Bénéfice net de l'exercice 2008							1 216 303	1 216 303
Solde au 31 Décembre 2008	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 010 850	1 216 303	14 940 744
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2009						1 216 303	(1 216 303)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008						(1 500 000)		(1 500 000)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2009							1 753 949	1 753 949
Solde au 31 Décembre 2009	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	727 153	1 753 949	15 194 693

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 50.027, contre D : 49.504 en 2008 et se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
• Etat, retenues à la source	4.920	4.890
• Etat, TCL à payer	917	965
• Actionnaires, dividendes à payer	20.669	20.628
• Charges à payer	23.521	23.021
<u>Total</u>	<u>50.027</u>	<u>49.504</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES -DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société. Ils s'élèvent en 2009 à D : 1.297.902, contre D : 1.168.591 en 2008. Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre de coupons</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Dividendes</i>
• COTUSAL	13.924	30,000	417.720
• ASTREE	165.301	2,000	330.602
• ASTREE GRATUITES	165.301	1,000	165.301
• AIR LIQUIDE	17.042	10,500	178.941
• MONOPRIX	18.203	5,600	101.937
• BIAT	26.350	0,900	23.715
• SICAV CROISSANCE	2.686	4,670	12.544
• UBCI	16.760	1,060	17.766
• ESSO	231	37,546	8.673
• SFBT	3.235	0,600	1.941
• SICOAC	15.630	2,480	38.762
<u>Total</u>			<u>1.297.902</u>

Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2009.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, à la clôture de l'exercice à D : 680.950, contre D : 171.598, à l'issue de l'exercice précédent.

Ils se détaillent, par titre comme suit :

<i>Titres</i>	<i>Plus ou (moins)-values réalisées</i>
• MONOPRIX	336.834
• SATHOP	6.022
• SICAV Croissance	16.726
• S.I.A.M	65.842
• Société Touristique Mouradi	38.957
• SICAV Rendement	12.690
• SEPT MOLKA HOTEL	10.261
	<hr/>
<u>Sous total (1)</u>	<u>487.332</u>
• <u>Plus values latentes sur titres SICAV - Croissance</u>	176.226
• <u>Plus values latentes sur titres SICAV - Rendement</u>	17.392
	<hr/>
<u>Sous total (2)</u>	<u>193.618</u>
	<hr/>
<u>Total (1+2)</u>	<u>680.950</u>

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève, en 2009, à D : 222.452, contre D : 157.253, en 2008. Il se détaille comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
• Services extérieurs, marché financier	11.917	11.884
- CMF	650	
- STICODEVAM	8.907	
- BVMT	2.360	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	12.573	18.600
• Publicité, publications, relations publiques	3.850	3.632
• Services bancaires et assimilés	133	91
• Frais de garde	102.008	48.804
• Jetons de présence	24.000	24.000
• Frais pour opérations sur titres	7.857	5.407
• Impôts & taxes	4.335	3.800
• Frais de gestion Banque de Tunisie	47.200	30.090
• Dons et subventions	3.000	3.000
• Autres charges	<u>5.579</u>	<u>7.945</u>
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>222.452</u>	<u>157.253</u>

Note 12 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 16.098 contre D : 13.278, en 2008 et se détaillent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
• Dotations aux amortissements	11.300	11.300
• Dotations aux provisions (cf.notes 4 & 5)	4.798	1.978
<u>Total</u>	<u>16.098</u>	<u>13.278</u>

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève à D : 1.785, contre D : 1.306 en 2008. Il est déterminé comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>1.755.734</u>	<u>1.217.609</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Jetons de présence	24.000	-
- Provisions pour dépréciation des titres	4.526	1.978
- Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	272	-
- Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice précédent	329.878	267.364
- Moins value réalisée sur SICAV Rendement après distribution de dividendes	-	28.814
- Pertes non déductibles	-	84
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(1.297.902)	(1.168.591)
- Reprise sur provision pour titres	(15.410)	(21.156)
- Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice en cours	(523.496)	(329.878)
- Plus values sur cessions de titres cotés	(336.834)	-
<u>Bénéfice fiscal avant provision</u>	<u>(59.232)</u>	<u>(3.776)</u>
- Déduction provisions pour titres	-	-
<u>Bénéfice fiscal après provision</u>	<u>(59.232)</u>	<u>(3.776)</u>
<u>Résultat imposable</u>	<u>(59.232)</u>	<u>(3.776)</u>
<u>Impôt sur les sociétés (minimum légal)</u>	<u>1.785</u>	<u>1.306</u>
<u>A imputer</u>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(68.348)	(69.698)
- Régularisation Impôt 2007	-	44
<u>IS à reporter</u>	<u>(66.563)</u>	<u>(68.348)</u>

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes	2.846.370
- Placements courants	2.846.370
• Plus value sur cession	487.332
• Frais sur vente de titres	(3.822)
	<hr/>
<u>Encaissements</u>	<u>3.329.880</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes	2.886.944
- Placements courants	2.886.944
• Frais sur achat de titres	4.035
	<hr/>
<u>Décaissements</u>	<u>2.890.979</u>

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droit de propriété	1.297.902
	<hr/>
<u>Encaissements</u>	<u>1.297.902</u>

Note 16 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Affectation AGO du 17 Mars 2009 en dividendes	1.500.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2008	20.628
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2009	(20.669)
	<hr/>
<u>Décaissements</u>	<u>1.499.959</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les actionnaires de la société PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 17 mars 2008, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.244.720 et un bénéfice net de D : 1.753.949, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.
7. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 8 Mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Messieurs les actionnaires de la société PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

➤ **Convention de services administratifs et financiers**

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF ».

En contre partie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle d'un montant de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de la rémunération annuelle pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

➤ **Rémunération du Président Directeur Général**

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Président Directeur Général à 400 dinars.

➤ **Mise à disposition d'une voiture de fonction**

Le conseil d'administration réuni le 25 Février 2010 a autorisé la mise à la disposition du Président Directeur Général, d'une voiture d'une valeur d'origine de D : 56.500, depuis sa prise de fonctions.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2009, s'élèvent à D : 16.604.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions de l'article ci-avant indiqué.

Tunis, le 8 Mars 2010

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Fayçal DERBEL